

Erratum

Dans *Lusotopie 1997* (« Lusotropicalisme »), à la page 507, un ajout rédactionnel dans la chronique de René Pélissier, « Butiner dans Babel », a fait écrire à l'auteur : « ...FLEC (Frente nacional de libertação de Angola) ». C'est, bien évidemment, « ...FLEC (Frente para a libertação do enclave de Cabinda) » ou « Frente de libertação do enclave de Cabinda » qu'il fallait lire.

La rédaction de *Lusotopie* présente à l'auteur et aux lecteurs ses excuses pour cette erreur et fera son possible pour qu'une telle bévue ne se reproduise pas.

Quand la globalisation pèse sur le travail : une contrainte inéluctable ?*

Il est réconfortant de vérifier, à la lecture du numéro de la *Revue tiers monde* consacré aux « transformations du travail » en Amérique latine et en Asie, que la notion même de travail n'est pas obsolète pour tout le monde et qu'elle résiste si bien aux enterrements rituels que lui a fait subir l'école libérale. C'est moins agréable d'induire, à partir des neuf articles qui composent cette livraison, par ailleurs très homogène et construite à partir d'un projet cohérent, que la redéfinition du travail n'est pas circonscrite, loin de là, aux deux morceaux de continents visés : quoique les auteurs le disent peu, nous sommes tous concernés (pas seulement indirectement) par l'implacable mécanique de la flexibilité et du « juste-à-temps » ou de la « qualité totale » qui paraît s'imposer partout, au sens propre de ces termes, comme une pensée unique du travail.

Mais il y a tout de même, entre autres, cette phrase de Bruno Lautier : « Le tiers monde se révèle de plus en plus comme un champ d'expérimentation... » (p. 251)¹.

Les contradictions de cette mécanique sont très bien résumés par Helena Hirata : « D'une part, la réalisation de ces nouveaux modèles [de production] exige la stabilisation et l'implication du sujet dans le processus de travail, à travers les activités qui requièrent de l'autonomie, de l'initiative, de la responsabilité, de la communication ou de l'"intercompréhension". D'autre part, les liens d'emploi deviennent toujours plus précaires avec l'augmentation du chômage prolongé, des formes instables d'emploi, de la flexibilité dans l'utilisation de la main-d'œuvre » (p. 383). Le paradoxe fournit la matière des contributions à cet ouvrage : comment le capitalisme peut-il, d'un même mouvement, manifester autant de mépris et autant d'exigences face au monde du travail ? Comment parvient-il à combiner, en une idéologie unique, la mobilité du travailleur et son renoncement à la stabilité de l'emploi avec une doctrine faite de compétence, de polyvalence et d'amour du travail bien fait ?

Disons-le d'emblée : en général, les auteurs étudient davantage le pourquoi (c'est-à-dire le système de contraintes que se donne ce capitalisme) que le comment à proprement parler : d'un point de vue anthropologique par exemple, restent encore mystérieuses les raisons qui amènent le salarié, ou le travailleur informel, ou encore le chômeur, à entrer collectivement de plein gré dans ce marché de dupes. Et quand certains auteurs évoquent la résistance des syndicats aux transformations du travail, que ce soit au Brésil (Mario Salerno), en Inde (John Humphrey) ou en Corée (Bruno Jetin), ils laissent parfois l'impression qu'il s'agit là d'un combat d'arrière-garde plutôt – sans jeu de mots – contre-productif : bref, c'est tout juste si le travailleur est présent, comme sujet collectif, dans cette évolution. Cette zone d'ombre vient peut-être de ce que, comme le rappelle opportunément B. Lautier dans l'article introductif consacré aux différents niveaux de l'hétérogénéité du travail, « la sociologie du travail, par définition, n'est qu'indirectement une sociologie des travailleurs » (p. 273).

Mais partons plutôt du point de vue des auteurs. Le travail et ses transformations : de quoi s'agit-il ? De deux réalités évidemment interactives mais analytiquement distinctes : les conséquences de la mondialisation et de la financiarisation des économies sur l'emploi, d'une part et sur les formes de l'activité

1. Pour les titres des articles, on se référera au sommaire du n° 154 de *Tiers monde* qui figure en p. 423 du présent numéro.

laborieuse (nommées, selon les articles « modèles de production » « procès de travail », « organisation du travail », « modes de gestion du travail », ou encore « formes de domination » etc.), de l'autre. Cette bivalence du mot « travail » est soulignée fréquemment, notamment par B. Lautier qui, d'entrée de jeu, remarque que c'est l'emploi qui tient le « devant de la scène », tandis que « la question de savoir si la mondialisation tend à homogénéiser les processus de travail reste théoriquement indécidable » (p. 251). On lui laisse la responsabilité de cet « indécidable » un peu malheureux (« indéciée » aurait été plus approprié et plus modeste, surtout dans une revue où dominent les économistes, généralement dévolus à des raisonnements *a posteriori*). Mais la question est loin d'être négligeable, et c'est dans l'ensemble des réponses apportées dans ce volume que se situe son intérêt principal – pour les rapports entre la doctrine libérale et la crise des emplois industriels classiques, les choses sont mieux connues.

La cohérence du projet facilite la recension de l'ouvrage. Non qu'il y n'ait une ou deux pistes divergentes. Ainsi, H. Hirata dénonce « l'absence de considération des différences hommes/femmes dans les sciences sociales et en particulier dans la sociologie du travail » (p. 381), jetant ainsi comme à son accoutumée une pierre dans le jardin de ses confrères qui sautent à pieds joints sur ce qu'elle appelle le « modèle masculin du travailleur ». On applaudit son texte pour cela. De même, on apprécie particulièrement celui de B. Lautier, en ce qu'il expose certaines dimensions sociologiques du problème de la salarisation dont il sera question plus bas. Et c'est, non par hasard, le seul à aborder la question de la fameuse « clause sociale », pourtant au centre du débat sur la compétition internationale et les marchés financiers, qui plane sur la plupart des textes comme *la* contrainte.

Globalement, la problématique commune aux auteurs peut être ramenée à quelques thèmes fédérateurs². Les thèmes retenus ici sont : 1. la *flexibilité* (quantitative ou qualitative) ; 2. *l'hétérogénéité* des organisations du travail ; 3. *l'externalisation* des activités productives ; 4. la *financiarisation* des entreprises comme facteur de flexibilité ; 5 les *rentes d'exploitation* issues de certaines conditions particulières de mise au travail (pour l'essentiel, ces deux derniers thèmes viennent respectivement des réflexions proposées par B. Lautier et P. Salama). Cette liste ne couvre pas tout le champ de l'ouvrage, mais il s'agit moins ici de proposer un résumé complet que de présenter un ensemble d'interrogations (celles des auteurs et les nôtres sur celles-ci). Et il s'agit encore moins de décourager le lecteur potentiel d'y plonger directement car cela en vaut la peine (même pour celui qui, comme l'auteur de ces lignes, maîtrise mal le langage économique : l'article de P. Salama, par exemple, se mérite).

Flexibilité

Ce numéro de *tiers monde* se termine opportunément par un glossaire (p. 459-461), consacré notamment aux définitions issues de la philosophie japonaise de l'organisation du travail. Cela signifie – et c'est assez rare et louable pour être signalé – que non seulement tous les auteurs « travaillent » à partir de mêmes définitions, mais qu'ils ont dû de ce fait se livrer à un gros effort de clarification, lequel constitue une part importante de la matière des articles. À la rubrique « Flexibilité du travail » (p. 460), il est dit que ce « concept polysémique » couvre « entre autres » la variabilité du temps de travail employé instantanément (flexibilité *quantitative*, externe ou interne selon *grosso modo* que l'on joue sur le volume des emplois ou sur celui des heures travaillées pour les adapter à la demande) et la variabilité des compétences (flexibilité *qualitative*, ou *fonctionnelle*, forcément interne selon l'auteur de ce glossaire, puisqu'elle revient à obtenir de l'employé qu'il se comporte, dans l'entreprise, en ouvrier polyvalent, intéressé et zélé, capable de se mouler aux exigences du marché). Est-il légitime de ranger sous un même concept deux processus si différents ? Oui, si l'on considère, comme l'ensemble des auteurs, que la flexibilité (toutes épithètes confondues) est une réponse générale aux exigences d'une concurrence internationale qui n'autorise ni répit ni petits privilèges. Oui toujours, si l'on énonce que l'action des États prétendus émergents, beaucoup

2. Précisons que, pour le champ de *Lusotopie*, seul le Brésil figure, ceci dans cinq articles, dont trois comparatifs (J. Humphrey, H. Hirata et Pierre Salama), et deux spécifiques (M. Salerno et Jorge Mattoso & Marcio Porchmann).

moins « libérale » qu'il n'y paraît au vu leur énorme responsabilité tant sur le volume des emplois stables que sur leur nature, paraît se déduire de cette même concurrence. C'est ce qui ressort de l'article de J. Humphrey qui, à travers une comparaison Inde-Brésil, s'intéresse plus particulièrement au versant innovant de la flexibilité. Cependant, ainsi conçue, la notion de flexibilité, justement qualifiée d'« ambiguë et protéiforme » par B. Jetin (p. 404), passe un peu trop près de l'écueil propre à tout raisonnement finaliste. La séquence purement causale *compétition accrue* ⇒ *flexibilité croissante* (quantitative et qualitative) risque de faire bon marché d'une double complexité : d'une part, l'enchaînement circulaire et diabolique qui fait de la flexibilisation (globale) à son tour le moteur d'une sur-concurrence effrénée ; d'autre part, c'est un peu comme si l'on usait d'un seul mot pour désigner la carotte et le bâton, tant les relations de travail mises en œuvre sont opposées. Tandis que la flexibilité quantitative utilise le ressort disciplinaire (d'autant plus efficace que le taux de chômage est élevé), au contraire la flexibilité fonctionnelle (qui ne concerne jamais l'ensemble de la force ouvrière) mobilise toutes les ressources de la séduction et de la culture d'entreprise. Comme le signale B. Jetin (p. 404), cette taxinomie est reprise de l'OCDE - une organisation dont la tradition ultra-libérale n'incite pas à la confiance.

Précisément, le but de l'article de B. Jetin est consacré, à propos de la Corée du Sud, à la démonstration de l'hypothèse que « la flexibilité quantitative détermine à quel coût et selon quelles modalités la flexibilité fonctionnelle pourra se développer au sein des entreprises » (*ibid.*). L'une exige la mise en place, dans le cadre d'un régime politique antidémocratique, d'un « paternalisme autoritaire » doublé d'une « répression du travail » destinée à la fois à maintenir les salaires en deçà du niveau d'équilibre et à brider l'action syndicale : ce serait, pour l'État, « un mal nécessaire à la sortie du sous-développement » (p. 408). Le cas de la Corée est original : contrairement aux autres pays étudiés, la croissance rapide a amené une situation de plein emploi dans les années quatre-vingt. Obtenus par ces « moyens archaïques », les gains de productivité, combinés avec un bridage de la consommation intérieure, ont permis de canaliser l'épargne issue des ménages vers le financement de l'industrialisation : « Grâce à ce mécanisme, les bas salaires ont été transformés en capital à bon marché » (p. 414). Mais en 1987, le travailleur entre en lice en multipliant grèves et créations de syndicats, mettant à mal la flexibilité quantitative et imposant une (très relative) nouvelle législation du travail plus favorable, ainsi que des hausses de salaires substantielles. Dès lors, le maintien de la compétitivité pose le problème de la flexibilité fonctionnelle, comme le montre l'auteur à partir de l'exemple de la firme automobile HMC, qui cherche à promouvoir une nouvelle organisation du travail, à base de « cercles de qualité », d'« amélioration continue », de polyvalence etc. Mais B. Jetin remarque que « le développement de la flexibilité fonctionnelle est bien plus ardu, car il touche au cœur même du rapport salarial » (p. 422) : les salariés rechignent à s'y impliquer, surtout, est-il rappelé, dans un contexte social qui voit, comme au Mexique et au Brésil, s'aggraver le chômage et les inégalités sociales. Après la crise boursière de 1997, et dans un pays où 47 % des salariés sont des temporaires ou même des journaliers (p. 419), la « flexibilité fonctionnelle » doit-elle autre prise pour autre chose qu'un discours ?

À cet égard, plusieurs auteurs rappellent, à la suite d'H. Hirata, les limites d'un modèle qualitatif qui n'atteint que très peu ce qu'elle nomme la « nouvelle figure salariale féminine de crise » (p. 391)³. Évoquant l'industrie automobile au Brésil, M. Salerno, citant Marcia Leite, note « l'énorme différence dans l'intégration des tâches entre les hommes et les femmes : alors que pour ceux-ci, le processus tend à enrichir le travail, pour les femmes, il signifie presque uniquement une intensification des tâches ; les tâches susceptibles d'être intégrées sont généralement dénuées de tout contenu » (p. 314). Ainsi, le modèle de la flexibilité fonctionnelle avec ses « expériences radicalement nouvelles » qui, dit l'auteur, font l'originalité de certaines entreprises brésiliennes (p. 315), trouve là son « revers de la médaille, qui échappe au noyau central de ces entreprises » (p. 325) - ce qui est parler par euphémisme - : travail temporaire féminin, mais aussi précarisation du travail et désalarisation massive.

3. L'expression, hors italiques, est reprise d'une formule de Danièle Kergoat sur le mouvement des infirmières françaises.

Hétérogénéité

Toujours au Brésil, J. Mattoso et M. Porchmann concluent au développement du chômage et des activités informelles, « non organisées selon la logique capitaliste » (p. 377). Voire – on en reparlera, de même que du « revers de la médaille » selon M. Salerno, à propos de l'externalisation et de la rente d'exploitation car tout est lié. Historiquement, le modèle brésilien d'industrialisation, comme son homologue coréen, « s'est constitué sur la base de relations du travail autoritaires et d'un marché hétérogène et inégal » dans le cadre politique d'une dictature (p. 357). À partir de 1990, l'insertion brutale (mais « passive » et « incontrôlée ») du pays dans la concurrence internationale et le recul de la capacité de l'État à « planifier et orienter les destins nationaux » (p. 355-356) donnent aux relations industrielles l'allure d'une greffe mal prise. L'économie se polarise selon ce que les auteurs nomment un « processus de destruction créatrice » : d'un côté l'on a le Programme brésilien de qualité et de productivité (PBQP), l'innovation technologique, l'automatisation et la promotion des compétences polyvalentes, toutes évolutions qui, on l'a vu, semblaient agréer à M. Salerno – en tout cas plus qu'aux syndicats ; de l'autre côté, ce processus même accentue le mouvement de mise à la marge d'une part croissante de la population laborieuse et des entreprises qui l'emploient. À côté des secteurs « dynamiques » bénéficiaires des retombées de l'ouverture libérale, « le reste du secteur productif, connaissant des difficultés de financement et d'accès aux programmes technologiques, demeure caractérisé par des stratégies d'entreprises défensives, même si cela signifie que la permanence ou l'intensification de l'usage prédateur de la main-d'œuvre constituent pour elles la seule façon d'obtenir des gains additionnels de productivité » (p. 374). La flexibilité quantitative montre là son deuxième visage : d'intensification du travail en période de croissance, elle se transforme en précarité et emploi à n'importe quels prix et conditions de travail en temps de crise provoquée. En témoigne, dans le cas brésilien, la persistance d'un droit du travail (et d'une application de ce droit) particulièrement archaïque, notamment pour ce qui est de l'encadrement des activités syndicales, toujours d'inspiration franquiste.

Mais ce qui frappe à la lecture de ce volume, c'est la généralité du modèle d'hétérogénéisation. Outre les articles déjà évoqués, on peut citer la note de Mercedes Marco del Pont et Hector Valle sur l'essor des emplois précaires en Argentine. Les auteurs parlent même des encouragements officiels donnés à « un projet de déconstruction de la relation salariale » (p. 457). On a cependant du mal à les suivre sur un point : utilisant des données et des définitions qui ne sont peut-être pas fiables ni comparables (le temps partiel n'est qu'une des composantes de la précarité, et encore, pas toujours), ils estiment que le processus argentin de création exclusive d'emplois précaires ne se vérifie pas dans les pays occidentaux, ce qui contredirait « les affirmations selon lesquelles l'emploi à temps partiel est le mode de travail qui tendrait inévitablement à se propager dans le monde » (p. 455). D'ailleurs, dans le tableau (p. 456) sur l'évolution de la structure de l'emploi en Argentine, qui traduit indéniablement une hétérogénéisation basée sur un recul relatif du salariat au sens propre, aucun item ne mentionne spécifiquement les progrès du temps partiel, disséminés dans les différentes formes de précarité. Cette assertion surprenante est à rapprocher de l'affirmation d'H. Hirata, plus conforme à l'intuition que nous avons du fonctionnement de nos propres économies, selon laquelle on assiste à une « croissance vertigineuse du travail à temps partiel dans presque tous les pays d'Europe, au Japon, au Canada », ce qui, ajoute-t-elle, « peu être comparé à l'essor du travail informel dans les pays du Sud, où les femmes sont aussi surreprésentées » (p. 391). À propos de Mexique, Jorge Carillo note également « une bipolarisation entre travailleurs permanents et syndiqués d'une part, travailleurs occasionnels [et travail non qualifié] de l'autre » (p. 337). Et l'on remarque, dans l'industrie *maquiladora* téléguidée depuis les États-Unis, une évolution qui va même au-delà des conclusions d'H. Hirata : si la plupart des femmes « restent aux niveaux les plus bas de la structure organisationnelle », leur proportion diminue considérablement au profit des embauches masculines, puisqu'elle est passée de 8 sur 10 au début des années quatre-vingt à 5 sur 10 actuellement (p. 336). Que sont devenues les femmes dans ce cas ? Sortie du marché du travail ou nouvelles formes d'exploitation ?

Externalisation

Résumant ces questions, B. Lautier parle d'un « clivage de la main d'œuvre entre "stables polyvalents" et "précaires flexibles" [qui] vient se substituer à l'ancien clivage de référence entre qualifiés et non-qualifiés » (p. 253). Cependant, l'hypothèse du basculement de la force ouvrière hors de la « logique capitaliste », de même que l'idée d'un « revers de la médaille », qui, comme on l'a vu, paraissent tenter certains auteurs, semblent difficilement recevables sans autre inventaire que celui fourni par le sens commun. On n'en aura décidément jamais fini avec la théorie d'un « secteur informel » amortisseur de crise, ni avec celle du sous-emploi massif (hypothèse intenable dans des pays où les autorités publiques ne compensent guère le chômage financièrement). La combinaison flexibilité-hétérogénéité, pour autant que le phénomène soit si nouveau que la plupart des contributions le laisse entendre, peut être interprétée différemment : les gens travaillent, mais pas si l'on se donne l'entreprise traditionnelle pour cadre d'analyse. C'est à juste titre que B. Lautier critique, à propos des « formes non – ou partiellement – salariales de mise au travail », la thèse que la mondialisation s'accompagne « d'un besoin de main-d'œuvre de plus en plus restreint », dont les « informels » seraient les « laissés pour compte » (p. 256).

On débouche ainsi sur la notion d'externalisation qui, justement, fédère l'ouvrage quitte à y prendre le contre-pied de certaines affirmations contenues. Le lexique brésilien, toujours inventif, a même forgé un mot exprès : *terceirização*⁴. C'est ici, dans ce qu'on appelle plus communément la sous-traitance, qu'on repère le paradoxe résumé par H. Hirata, ainsi que toute l'ambiguïté de la dichotomie flexibilité quantitative-qualitative. À la lecture des études de cas proposées, tout se passe comme si, même sans verser dans une théorie manichéenne et cynique, la « crise » qu'ont connue l'Argentine, la Corée, le Brésil ou le Mexique au début de cette décennie – sans préjuger des aspects strictement financiers – était tout sauf une crise du capitalisme, mais un processus délibéré pour faire supporter au travailleur le coût des restructurations hors de l'unité capitaliste qui donne les ordres. Le modèle a du reste une portée générale : ainsi, comme le note J. Humphrey, la flexibilité fonctionne mieux sur les nouveaux sites industriels, « car les chefs d'entreprise peuvent y façonner la main-d'œuvre selon leurs besoins » (p. 301) – et il n'est pas mystérieux qu'un tel paramètre entrait dans le succès escompté des *maquiladoras*. L'anticipation d'une soumission et de l'isolement, le désir de briser de possibles résistances collectives (syndicales ou non) composent à l'évidence ce paramètre.

Mais restons plus près du secret de l'externalisation, tel que l'envisagent, entre autres, M. Salerno et J. Mattoso & M. Porchmann, notamment à travers la stratégie particulièrement perverse (sur laquelle hélas ! Ils donnent trop peu d'indications) de création de pseudo « collectifs de travailleurs ». Que dit désormais le capitaliste ? « À moi les risques, financiers et commerciaux. À moi, donc, de fixer les normes pour que nous restions tous la tête hors de l'eau. À toi, l'ouvrier, de te mettre à ton compte, de te transformer en entrepreneur et de répondre en temps et en qualité à mes commandes, seul moyen pour toi de surnager. » Et c'est ainsi que cet objectif de flexibilité fonctionnelle que les industriels parviennent si mal à rendre consensuel au sein de l'entreprise, ces derniers s'en défont sur une nouvelle race d'employés, ainsi opportunément transformés en artisans de leur propre oppression grâce à une fusion intégrale avec l'autre objectif : celui de la variabilité du temps et de l'intensité du travail. Tout cela est présent dans cette livraison de *tiers monde*, hormis sans doute une certaine capacité d'indignation (à l'exception notable des articles de H. Hirata et B. Lautier, qui sont les seuls à indiquer le caractère néo-paternaliste du phénomène ainsi créé) : on a du mal à se départir de l'idée que la problématique de certains auteurs se situe plus du côté des « contraintes » qui pèsent sur l'entrepreneur que de celui de la lutte des classes. Quoi qu'il en soit, il faut encore une fois préciser que rien ne paraît si spécifique aux pays étudiés : ainsi en France, la loi du 11 février 1994 (dite loi Madelin) encourage ouvertement la sortie du salariat et se présente comme le prototype – certes adapté à une législation du travail historiquement protectrice du travailleur – d'un processus semblable à celui que décrivent ces études.

4. Un faux ami à ne pas traduire évidemment par « développement du secteur tertiaire » mais par « le fait de faire exécuter par un tiers » (B. Lautier, p. 270).

Financiarisation

Ce néologisme désigne, comme le dit le chapeau introductif de l'article de P. Salama, la combinaison de deux mécanismes (« économie casino » et surendettement des entreprises), lesquels engendrent des crises financières nuisibles à l'accumulation productive (p. 426). On s'attardera moins sur cet article passionnant, qui met en relation l'irruption de la mondialisation financière (qui parlait de la Bourse de São Paulo il y a dix ans ?) et les progrès de la flexibilité, car c'est surtout l'élément financier de la corrélation qui retient l'attention de l'auteur. Une belle citation toutefois à propos des « comportements spéculatifs » induits par les nouveaux « produits » financiers (quoique ce soit un comble de qualifier ces pseudo-capitaux de « produits ») : « L'argent semble alors s'affranchir du réel et le capital devenir fictif. L'illusion que l'argent produit l'argent, indépendamment de ce qui se passe dans le monde de la production, tend à se développer (...). Le mystère de l'origine de l'argent s'épaissit et l'essor des marchés financiers semble attribuable au "miracle des petits pains" de la Bible » (p. 439). On pense évidemment au Brésil mais, pour qui a connu ce pays à la fin des années quatre-vingt, ce raccourci s'applique également assez bien à la période qui précède celle que vise l'article⁵. Mais, dit P. Salama, il n'y a pas de miracle derrière cette logique de turfiste : « l'autonomie du marché financier n'est qu'apparente » et l'origine de ses gains se situe partiellement dans la perte de l'économie réelle, i. e. productive. Au bout du compte, elle « *est aussi, et surtout, dans le travail* » (p. 440, souligné par lui). Cette application créative et convaincante de la loi de Lavoisier donne lieu à un examen minutieux et comparatif des médiations par lesquelles la financiarisation opère « au détriment de l'emploi et/ou des salaires » (p. 441), avec au bout la flexibilité : réduction des temps morts, annualisation, précarité des emplois, libéralisation du commerce (d'où faillites, d'où flexibilité, toujours), retrait de l'État, externalisation. La boucle se referme sur les thèmes précédents, et l'on s'en veut de résumer si succinctement un article si riche – et si partiellement car il ne s'agit ici que du modèle brésilien, tandis qu'en Corée par exemple, la financiarisation ne se fait pas au détriment de l'investissement, dit P. Salama (p. 445).

Rentes d'exploitation

Des trois sujets traités par B. Lautier dans un article aussi important par sa taille que par son contenu, on en évoquera surtout un : les rentes d'exploitation. Une des parties est consacrée à l'application du « modèle de la guerre », cher à Michel Foucault, aux nouveaux modes de domination par le travail (et il serait ardu de dire en peu de mots ce qui laisse sceptique dans l'usage que B. Lautier fait de cette métaphore), ainsi qu'au néo-paternalisme qui les caractérise parfois – thème abondamment traité dans *Lusotopie* (1996). Une autre partie porte sur l'hétérogénéité (« diversité », « complexité ») des modes de mise au travail et des trajectoires professionnelles. C'est à la fois une synthèse des autres contributions et plus que cela – B. Lautier a un peu cette tendance, typique de certains articles de *tiers monde*, à faire du macro avec du micro, à intégrer de seconde main de petits faits vrais dans une théorie générale.

On s'en tiendra ici à la partie qui paraît la plus novatrice (et, partant, la plus porteuse d'interrogations), où l'auteur tente de lever le voile sur le mystère des taux de salaire différentiels dans le contexte d'une économie mondialisée. Un mystère que les raisonnements en termes de compétitivité – coût ou prix – ne lèvent jamais entièrement, et encore moins les considérations culturalistes sur l'arriération supposée de tel ou tel segment de la main-d'œuvre dans telle ou telle partie du globe. Bref, pourquoi, à production égale (si tant est que la comparaison soit valable), un ouvrier du tiers monde ne bénéficie-t-il pas des mêmes salaires et conditions de travail qu'un ouvrier français ou américain ? – la question est encore plus déroutante si l'on songe à l'ouvrier japonais. La réflexion de B. Lautier s'incorpore à une problématique plus vaste : dans un contexte de globalisation (intégration et

5. Un tableau (p. 433) laisse curieusement entendre que les années 1988 à 1990 n'ont pas été, au Brésil, des périodes de forte inflation...

ouverture commerciales), comment rendre compte de « l'accroissement de l'hétérogénéité des processus de travail » que, par une sorte de « consensus mou », la sociologie du travail exclut, supposant que « les forces du marché tendent spontanément à unifier les conditions de la concurrence » (p. 252) ?

B. Lautier dit n'avancer qu'une simple « proposition de recherche » (p. 252), mais l'ambition est vaste puisque l'économie politique, elle aussi, a toujours achoppé sur ce type de questionnement. Au cœur du débat : la rente, dont l'idée même « n'a de sens que par rapport à celle de la concurrence (ou d'absence de "vraie" concurrence) » (p. 258). Sur ce point, à propos de la corruption comme facteur de blocage du développement, B. Lautier rappelle la filiation classique de la pensée libérale. Pour l'économie classique, la rente (foncière d'abord, puis multiforme aujourd'hui), qui est « un type de sur profit », est l'objet et la cause d'un mouvement contradictoire : produit d'un monopole, elle engendre l'égalisation tendancielle des taux de profit (les capitalistes rivaux s'engouffrent dans la brèche), ce qui engendre à son tour des gains de productivité (en termes marxistes : de la plus value relative, laquelle, précision importante, est « appropriée par tous les acheteurs de force de travail » - p. 259), d'où cette course-poursuite sans fin entre l'égalité des profits et les rentes, nécessairement précaires en théorie. Donc l'économie classique n'aime pas l'idée des rentes installées, et avec elle les libéraux fustigent, dit B. Lautier en prenant l'exemple du « couple corruption clientélisme », leur « rôle néfaste [...] sur le développement » (p. 260). Une phrase paradoxale (et curieusement construite) laisse l'impression d'un malaise : « On retrouve alors l'ambiguïté de toute théorie de la modernisation qui, en situant au niveau de l'incapacité des lois du marché à jouer "normalement" l'origine des rentes et de leurs conséquences condamnables (le faible niveau d'accumulation, le sybaritisme des rentiers et la corruption), échappe difficilement à l'apologie de la libéralisation du marché » (*ibid.*). Tiens donc ! Rente et corruption ne seraient pas aussi un produit de la pensée libérale ? Ce serait un peu vite confondre les discours de surface et les actions réelles de cette dernière. Quant à constater, après P. Salama, l'orientation improductive et redistributive des économies rentières, ce n'est pas parce que le FMI le dit que c'est faux, la suite même de l'article de B. Lautier le montre et le problème est de sortir de cette ambiguïté par une autre porte : la connivence historique entre le développementalisme et l'ultralibéralisme qui lui a succédé est avérée mais elle n'a rien d'inéluctable.

Il faut donc, pour expliquer l'existence de surprofits structurels et durables, introduire la notion de « rente d'exploitation », « analogue à la plus-value absolue » de Marx (laquelle plane, sans être nommée, sur l'ensemble des articles de l'ouvrage) : augmentation de la durée ou intensification du travail et rémunérations basses, ceci – contrairement à la plus-value relative – pour le profit direct de l'entrepreneur *particulier*. Mais la rente d'exploitation n'est pas que cela bien sûr : « Son existence suppose non seulement des conditions d'exploitation dures et de bas salaires, mais aussi l'impossibilité pour la main-d'œuvre de circuler (son caractère captif) » (p. 260) – pour des illustrations de la notion de main-d'œuvre captive, centrale ici, on renverra à nouveau le lecteur au numéro de *Lusotopie 1996* consacré à « L'oppression paternaliste au Brésil ». Il est peut-être encore un peu tôt pour anticiper sur tous les développements qu'autorise l'idée de rente d'exploitation, mais c'est une petite révolution qui se dessine et B. Lautier trace le chemin en éclairant les analyses des autres auteurs : mise en cause du postulat de l'existence d'un « taux naturel de salaire » ; absence de compétition entre l'« exploitateur rentier » et les autres capitalistes (et donc, si l'on comprend bien, entre ses employés et les leurs) ; redistribution partielle de ladite rente (notamment en direction des agents publics) de manière à calmer par la corruption les convoitises des autres candidats rentiers ; utilisation des ressources offertes par l'incurie de l'État en matière de tolérance de l'économie informelle et par les régimes dérogatoires au droit du travail – voire « chantage à l'emploi » : en matière de rentes d'exploitation, ajouterions-nous, certains secteurs de l'économie française ne sont pas en reste (p. 262-265). Et enfin, *not least*, B. Lautier « en arrive à l'hypothèse d'un lien causal entre mondialisation et création ou développement de la "rente d'exploitation", mouvement qui est étroitement lié à l'hétérogénéisation des procès de travail » (*ibid.*).

Quelques zones d'ombre sous forme de questions naïves : pourquoi, dans les territoires de rente d'exploitation, l'irruption d'autres prédateurs opérant sur des bases productives différentes semble-t-elle théoriquement impossible dans ce schéma ? Quelles sont les limites à la captivité, même symbolique, d'une main-d'œuvre juridiquement libre, surtout dans un contexte mondial où chacun surveille

chacun ? *Quid* des mouvements sociaux ? La corruption, envisagée ici comme le moyen de reproduire un monopole, n'est-elle pas en même temps le produit et le facteur d'une concurrence accrue susceptible de miner les situations de rente ? Et si l'on fait l'hypothèse que la compétition effrénée accélère la recherche de rentes d'exploitation, comment éviter que le raisonnement ne donne l'image de la forme fugue en musique, celle du serpent qui se mord la queue ? Ce ne sont pas des critiques négatives mais des appels à développements.

Pour finir, on sera d'accord avec la conclusion pessimiste de B. Lautier : « C'est plutôt dans la direction d'une exacerbation de la sauvagerie qu'on se dirige, et vers une recherche effrénée de nouvelles zones propices à la genèse de rentes d'exploitation », ce qui « mène à interroger la totalité des discours sur la relation entre travail et pouvoir politique » - une direction que l'on pourrait prendre pour faire une relecture plus critique de certains articles du même ouvrage, dont le style glacial frise parfois de près celui de la pensée unique.

7 octobre 1998

Alain MORICE

Centre d'études africaines - CNRS, Paris